

AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL
EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-606 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, lors de sa séance du 11 février 2019, statuera sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel suivante :

1) « Rafting, service de location de bateaux et rampe d'accès* » sur le lot numéro 2 410 310, chemin Jacques-Cartier Nord

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel consiste à autoriser, en vertu de l'article 3.2.2 du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 09-606, l'usage « Rafting, service de location de bateaux et rampe d'accès* » sur le chemin Jacques-Cartier Nord, lot numéro 2 410 310 du cadastre du Québec

** D'une manière plus précise, l'usage consiste à la mise à l'eau de petites embarcations (notamment des kayaks et des canots) destinées à un usage familial.*

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de la Municipalité relativement à cette demande, lors de la séance régulière qui se tiendra le **lundi 11 février 2019, à 19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, sis au 325, chemin du Hibou.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 24^e jour de janvier 2019.



Louis Desrosiers,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim